



## **REVUE DE PRESSE\***

**DU VENDREDI 16 FEVRIER 2024**

\* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Lyon

# À Ainay, ce bâtiment sera surélevé : des riverains ont peur de son ombre

Situé rue Jarente (Lyon 2<sup>e</sup>) le centre Adélaïde-Perrin va être réhabilité afin « d'améliorer le confort et les conditions thermiques » des 95 résidents. Pour y parvenir, les concepteurs proposent d'ajouter à ce bâtiment édifié au XIX<sup>e</sup> siècle un étage supplémentaire. Les membres de l'association Ainay Exigence Patrimoine redoutent « un préjudice de vue et d'ensoleillement ».

Le projet fait beaucoup parler. Et les désaccords sont restés en l'état même à l'issue de cette réunion d'information organisée ce jeudi à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement et pilotée par le maire Pierre Oliver. Mais s'il est un point qui remporte l'adhésion de tous, c'est la volonté de maintenir le centre Adélaïde-Perrin dans ce bâtiment ancien et magnifique situé au cœur du quartier d'Ainay.

« Vous avez toute notre sympathie et notre empathie pour ce projet et vos résidents, lance Xavier de Rigaud, président de l'association « Ainay Exigence Patrimoine » et nous sommes heureux que vous restiez dans ce bâtiment ». Mais voilà, il y a « un regret » ou serait-ce un reproche adressé aux aménageurs venus présenter le projet : celui de n'avoir pas associé les habitants, alors dit-il, qu'il y a « préjudice de vue, d'ensoleillement, de luminosité et que beaucoup de gens se questionnent ». Le débat est lancé. Il va durer plus de deux heures.

## La charpente a plus de 150 ans

Évoquer le centre Adélaïde-Perrin, établissement médico-social de la rue Jarente, c'est revenir sur une histoire de 200 ans, rappelle Frédéric de Parisot, vice-président de l'association éponyme, désormais intégrée au sein de l'Association hospitalière Sainte-Marie. Et une installation dans l'imposant bâtiment actuel qui date de 1853.

L'établissement prend en



Une vue du projet depuis la place d'Ainay. Illustration 4.32 et RL & A

charge des adultes en situation de handicap mental et psychique. Pas loin d'une centaine de personnes y sont hébergées. Mais, et parce qu'il convient d'en « améliorer le confort et les conditions thermiques », un projet « ambitieux » de réhabilitation est engagé. Le fonds Sainte-Marie porte la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Association Hospitalière Sainte-Marie.

## La seule solution, ajouter un étage

« Le bâtiment se tient bien mais la charpente, qui a plus de 150 ans, doit être reprise tout comme la couverture », analyse l'architecte du patrimoine Didier Repellin au nom de l'agence RL & A. Mais la tâche la plus ardue est de parvenir à loger tout le monde. « On a 96 personnes, on est obligé de faire 96 chambres, explique Claire Bertrand de 4-32 architectes et les salles de bains

prennent de la place ». La « seule solution est d'ajouter un étage supplémentaire », soit de 2m50 à 3 mètres de plus que l'existant. Et c'est là que le bât blesse. Les riverains redoutent une baisse de l'ensoleillement.

## L'association se veut « audible et constructive »

« Combien d'ombre on va prendre pour nos façades », interroge l'un d'entre eux. Quand d'autres se demandent s'il n'y avait pas d'autres solutions à envisager comme un aménagement dans la chapelle. Pourquoi ne pas faire un bâtiment en verre dans la cour ? Ou bien délocaliser une partie dans un autre bâtiment ? « On a étudié plein de solutions différentes », dira Claire Bertrand. Une étude d'impact montre « qu'au moment de l'année le plus défavorable en octobre, les voisins les plus proches perdront une heure

## Les habitants tenus à l'écart ?

Quel est donc ce « fameux » secret qui a été évoqué tout au long de la soirée. Premier à mettre ce mystère dans la discussion, le président du collectif d'habitants se demandant pour quelle raison ils ont été tenus à l'écart ? Certains auraient été informés en décembre dernier lorsque le permis de construire a été affiché. « Je suis sidérée du fait que ce soit un secret. Tout est caché. Chaque fois, on est mis devant le fait accompli », lance un rien agacée une des participantes.

## Une aide par le biais d'une subvention

Le secret aurait donc été bien gardé sur ce projet. « J'en suis responsable et j'assume ». Ainsi c'est le vice-président de la Métropole de Lyon en charge des questions de Solidarités, Pascal Blanchard, qui a levé le voile. La faisabilité de ce projet

dont le coût est estimé à 20 millions d'euros dépendait du financement et celui-ci a été long à boucler. « Il a fallu convaincre », lance l'élu qui ajoute « il n'y a pas eu la volonté de cacher quoi que ce soit ». Aucune volonté de secret, confirme Didier Repellin, mais « s'il n'a pas de financement, on ne peut pas avancer ».

L'association financera donc le projet et elle sera « accompagnée » par la Métropole. « C'est la Métropole qui fixe le prix de journée, précise l'élu, elle prend en charge les personnes les plus fragiles dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement ». L'idée est « d'autoriser le relèvement du prix de journée sur vingt ans, ce qui représente pour la collectivité une dépense de 1,2 million par an sur vingt ans. L'aide se fait donc par le biais d'une subvention », ajoute Pascal Blanchard.

## Les travaux programmés à l'été 2024

La maison a été construite dans les années 1850 selon les plans de l'architecte lyonnais Benoît, puis achevée lors d'une seconde phase par Louis Sainte-Marie Perrin, l'un des architectes de la basilique de Fourvière, qui a notamment réalisé la chapelle. « Il a voulu magnifier le projet de son prédécesseur », explique Didier Repellin, rappelant au passage une phrase qui lui est chère : « la beauté est une première marche de la guérison ».

Le projet, pour lequel de premiers travaux sont annoncés à l'été 2024, prévoit une recomposition des toitures après surélévation d'un étage. Celles-ci seront faites en zinc prépatiné en rouge, tandis que celles des pavillons seront recouvertes de tuiles vernissées. Les façades seront ravalées. La cour sera transformée en jardin que l'on pourra découvrir de la rue car le grand mur sera cassé et le cloître fera l'objet d'une végétalisation. Tous les espaces intérieurs seront réaménagés en 2026.

de soleil ».

On a envisagé de quitter le site, précisera Frédéric de Parisot, mais il est important que le lien social avec les proches ne soit pas brisé. « Depuis des années, j'ai une crainte que le centre ne soit plus occupé. Le centre Adélaïde-Perrin c'est pour moi le meilleur voisin possible », affirme un des participants pourtant « impacté » par l'ensoleillement. « On a le droit de dire que ce projet ne

nous convient pas », dira l'une de ses voisines. « Pas question d'opposer l'humanité à un projet architectural, avance Xavier de Rigaud. Les gens qui habitent autour ont des inquiétudes et la voix de l'association se veut audible et constructive. Le but est d'avoir des exigences sur le plan patrimonial, on ne veut pas arriver au point de rupture avec le centre Adélaïde-Perrin ». On en est là.

● Aline Duret

Histoire locale

Lyon 1<sup>er</sup>

# L'Amphithéâtre des Trois Gaules, un site qui faillit ne jamais être découvert

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, on vous raconte l'histoire de la découverte de l'amphithéâtre des Trois Gaules. Enfoui durant des siècles, il n'est sorti de terre que depuis quelques décennies.

Certains Lyonnais ignorent son existence. Les Croix-Roussiens, eux, le connaissent mais passent souvent à côté sans même le voir. L'amphithéâtre des Trois Gaules fait pâle figure comparé aux monuments de la colline de Fourvière. Jean-Paul II s'était pourtant rendu sur les lieux en 1986, en hommage aux martyrs chrétiens, mais depuis, le vestige est retombé dans l'oubli, derrière ses tristes grilles. L'édifice n'a été découvert que très récemment. Les sondages de Julien Guey et d'Amable Audin, archéologues, de 1956-1957, ont été décisifs.

**Blandine, la martyre**  
On connaissait l'existence



L'édifice été découvert très récemment. Photo Archives Progrès

d'un amphithéâtre antique par différents écrits, notamment grâce à la Lettre des Chrétiens de Lyon et de Vienne à « leurs frères d'Asie et de Phrygie » qui relate les martyres de 177 auxquels ils ont survécu. Cette lettre a été conservée par l'historien Eusèbe, évêque de Césarée de Palestine au IV<sup>e</sup> siècle, dans son ouvrage *Histoires ecclésiastiques*. Parmi la quarantaine de martyrs : Blandine. Si le texte raconte que cette jeune esclave « faible et délicate » a

subi les pires supplices avant de mourir, il ne dit cependant pas où se trouvait cet amphithéâtre, surnommé « théâtre des martyrs ».

**Ce n'était pas un aqueduc romain**

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le plan scénographique de la ville le situe à l'emplacement de l'Odéon, sur la colline de Fourvière. Ce n'est qu'après la découverte de la Table claudienne, en 1528, dans le sol croix-roussien, que les re-

cherches migrèrent de l'autre côté de la Saône. La découverte de la Table permettait de situer approximativement le Sanctuaire fédéral des Trois Gaules, dont faisait partie l'amphithéâtre : une fois déclarée Capitale des Gaules par Auguste, Lugdunum fit bâtir un sanctuaire colossal, orné d'un autel destiné au culte de l'empereur. Depuis 12 avant J.-C., le sanctuaire fédéral des Trois Gaules (la Lyonnaise, la Belgique et l'Aquitaine) accueillait chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> août, les représentants des 60 nations gauloises. Ce rassemblement leur permettait, entre autres, de manifester leur solidarité envers Rome.

Or, la Lettre des Chrétiens précise que certaines victimes furent sacrifiées lors de la « panegyrie\* annuelle des nations ».

Des vestiges importants, ayant pu appartenir à un amphithéâtre ont justement été retrouvés à proximité du sanctuaire. Mais ces arcades sont détruites sous la Terreur.

A partir de la découverte de la Table, les plans situaient le monument sur les pentes de la

Croix-Rousse, à son emplacement actuel. En 1818, François Artaud, grande figure de l'archéologie, entreprend de fouiller le Jardin des plantes.

Il réussit à dégager une partie de l'arène et quelques vestiges, mais ses tranchées sont inondées par la nappe phréatique. Il penche alors pour les hypothèses d'une naumachie, déjà avancées par ses prédécesseurs pour les mêmes raisons.

Dès lors, les chercheurs ne le pensent plus à la Croix-Rousse. On le place dans le quartier d'Ainay avant de le resituer, en 1887, à son emplacement initial : au-dessus de l'Odéon. Ce n'est qu'en 1958, après nombre de désillusions, qu'il fut incontestablement découvert. Julien Guey et Amable Audin ont trouvé deux des trois blocs qui constituaient l'enseigne de l'édifice. Des blocs aujourd'hui visibles au musée gallo-romain.

**De notre correspondante Julie Bordet**

\* Terme antique définissant une réunion de tout le peuple pour célébrer une solennité.



**Villeurbanne**

# Les travaux du T9 sont lancés, la rue de la Feyssine passe en sens unique

Autant que faire se peut, éviter la sortie Croix-Luizet depuis le périphérique Laurent-Bonnevay, est plutôt une bonne idée. Les travaux d'aménagement du rond-point Charles-de-Gaulle additionnés à ceux liés au futur tram T9, créent aux heures de pointe de nombreux bouchons. On vous explique pourquoi.

La future ligne du Tram T9 reliera, en 2026, Vaulx-en-Velin-La Soie au quartier de Charpenne à Villeurbanne, via le secteur de Croix-Luizet et la Doua en 36 minutes.

Mais sur un parcours de 11,3 kilomètres qui comptabilisera 19 stations, les travaux s'annoncent nombreux et divers et ne manquent pas de faire grincer les dents des riverains, d'une ville comme dans l'autre.

**Les travaux de la nouvelle passerelle tram/mode doux ont aussi commencé**

À Villeurbanne, les habitants de Croix-Luizet, soulagés après la remise en double sens de la rue du 8-Mai-1945, vont à nouveau voir leur patience mise à l'épreuve. En plus du réaménagement du rond-point Charles-de-Gaulle, qui touche bientôt à sa fin, cyclistes, automobilistes et piétons sont, depuis lundi 5 février et



Les travaux liés au Tram T9 et à la mise en conformité ou à la rénovation des réseaux souterrains ont débuté lundi 5 février. Photo Christelle Lalanne

**Repères ► Ce qui change jusqu'à septembre**

Désormais, la rue de la Feyssine a été mise en sens unique dans le sens Nord-Sud entre les avenues Albert-Einstein et Roger-Salengro.

La piste cyclable est coupée dans les deux sens durant les travaux pour pouvoir décaler la circulation routière.

Le sens de circulation supprimé sur la rue de la Feyssine a été reporté sur la rue Marie-Antoinette, mise en sens unique Sud-Nord, de l'avenue Roger-Salengro vers l'avenue Albert-Einstein, pour permettre le bon écoulement du trafic dévié. Enfin, la station VéloV est retirée le temps des travaux.

jusqu'à septembre, invités à changer leurs habitudes de déplacement.

La rénovation et la mise en conformité des réseaux sou-

terrains (électricité, eau potable, gaz, etc.) dans le cadre du chantier du futur tram ont été entrepris et de nouveaux itinéraires sont d'ores et déjà

proposés. Seuls les accès des riverains sont maintenus.

Simultanément, mais sans que cela gêne pour l'heure la circulation, les travaux de la

nouvelle passerelle tram/mode doux qui reliera la Feyssine au quartier Saint-Jean ont débuté eux aussi.

● **Christelle Lalanne**

**Lyon**

# Teol : à quand un prolongement vers la Part-Dieu, demandent déjà les Lyonnais



De nombreux habitants demandent un prolongement de Teol jusqu'à la gare de la Part-Dieu.  
Photo d'archives Richard Mouillaud

La concertation préalable organisée par Sytral Mobilités sur le projet du Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (Teol) a pris fin le 5 février. Plus de 500 personnes ont donné leur avis sur le tracé et les variantes qui ont été proposées. Entre franche opposition et ralliement parfois teinté d'enthousiasme, il y a quelques démos. Morceaux choisis.

Plus de 2 000 personnes mobilisées sur le Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (Teol) depuis le 6 novembre 2023. Faut-il s'en réjouir ou le déplorer ? Difficile à dire face à un tel projet « structurant » qui, sur le papier pour l'instant, impacte de nombreux riverains ainsi que leur environnement. Et dont l'ambition est de proposer aux habitants, selon les services de Sytral Mobilités, une nouvelle desserte de transports en commun visant à relier Tassin-la-Demi-Lune, via la colline du 5<sup>e</sup> à la Presqu'île. Le dernier rendez-vous en date a pris la forme d'une concertation sous l'égide de la Commission na-

tionale du débat public qui vient tout juste de se terminer. L'occasion pour le public de s'exprimer (plus de 500 réponses) sur le tracé et les variantes.

● **Un référendum entre Teol et la ligne E ?**

Certains n'ont toujours pas digéré l'abandon du métro. Et ils ne manquent pas d'arguments, ces "pro-métro", pour qui la ligne E abandonnée par l'exécutif écologiste reste synonyme de « rapidité ». Qualifié de solution « la plus adaptée pour l'Ouest lyonnais, ce mode de transport serait l'idéal pour "désenclaver" ce territoire et pour répondre à l'urbanisation galopante ». Pour eux, la solution tram relève d'une vision « petit bras ». C'est bien une déception qui se lit entre les lignes à un point tel que Mikael estime « nécessaire de faire un référendum entre le projet Teol et le métro E.

● **« Une alternative crédible au tout voiture »**

D'autres sont carrément convaincus par Teol. « Enfin », semble soupirer Jocelyn lassé

par les « bus blindés » aux horaires pendulaires. D'autres parlent d'un projet « réaliste » et voient « beaucoup d'atouts » notamment pour « désenclaver » la Confluence. « Le projet est très utile pour les habitants du 5<sup>e</sup>, il devrait améliorer la qualité de vie », note Marie-Claire. Nicolas parle d'une « alternative crédible au tout voiture ». À condition, poursuit Serge, qu'il reste « express avec peu de stations et une vitesse importante ».

● **« Une autre station en amont de l'entrée du tunnel ? »**

Et puis il y a les partisans du faire contre mauvaise fortune bon cœur. « À défaut de rien... On prend ce qu'il y a », déclare Marie. « Il n'est plus possible de tergiverser et d'attendre plus longtemps », remarque Bertrand Jaboulay, au nom de l'Union des comités d'intérêts locaux (Ucil) qui a toujours défendu le projet de Métro E et pour qui Teol est un projet qui « manque d'ambition ». Même écho ou presque relayé par le député (Renaissance) du Rhô-

ne Thomas Rudigoz. « Le tramway express est un scénario *a minima* », dit-il. L'élu demande que soit étudiée l'implantation d'une station supplémentaire « en amont de l'entrée du tunnel dans la colline de Fourvière ».

● **Un prolongement vers la Part-Dieu**

La question des prolongements a aussi été développée via une liaison avec la gare de la Part-Dieu, ainsi qu'une « nécessaire cohérence avec le tram-train de l'Ouest lyonnais ». Fabio évoque une alternative : « Faire passer le tram-train de l'Ouest lyonnais à double voie sur tout le parcours, y compris doubler le tube existant et prolonger en tunnel sous la Saône et voir où ressortir jusqu'à Part-Dieu via le cours Lafayette par exemple ». Quant à Camille, elle voit tout comme l'association Lyon métro & transports publics, un manque, « un prolongement de la ligne vers Francheville et Craponne ». Seront-ils entendus ?

● **Aline Duret**



Métropole de Lyon

# Quel avenir pour la raffinerie de Feyzin ?



La plateforme TotalEnergies de Feyzin fête ses 60 ans cette année. Et son directeur assure que cela va durer. Photo Joël Philippon



« On sera toujours là et on sera toujours gros »

Gilles Noguerol, directeur de la plateforme de Feyzin

En 2024, la plateforme Total Energies de Feyzin fête ses 60 ans. À cette occasion, son directeur Gilles Noguerol se projette sur les années à venir. Un temps de mutations avec une transition écologique à promouvoir tout en évitant l'écueil du « greenwashing », qui colle à la peau du principal émetteur de CO2 de l'agglomération... Entretien.

**Gilles Noguerol, 2024 s'annonce comme une année particulière, pouvez-vous lever un peu le voile sur ce qui se prépare...**

« En réalité, il y a deux événements : les 100 ans de Total Energies et les 60 ans de la raffinerie de Feyzin. Sur le premier, c'est une réelle fierté car je ne connais pas beaucoup d'entreprises comme la nôtre qui ont cet âge. À Feyzin, ce sera portes

ouvertes avec les familles des salariés, des retraités et des acteurs locaux... On projette la venue de 2000 personnes. L'idée, c'est de partager sur nos métiers, notre fonctionnement. »

**1 million de tonnes de CO2 en 2023 environ**

**Compte tenu du dérèglement climatique notamment, quel sera-t-il dans les années à venir ?**

« Il n'y a pas une journée sans qu'on me parle de CO2. Total Energies a pris deux engagements. Le premier : qu'on sera net zéro en émission de CO2 en 2050. En Europe, la plupart des compagnies ont pris la même décision depuis. On a aussi pris l'engagement qu'à l'horizon 2030, on diminuerait de 40 % nos émissions globales sur Europe et de 50 % pour nos sites industriels français par rapport à 2015. »

**Quelle est l'empreinte carbone de la plateforme de Feyzin aujourd'hui ?**

« L'agglomération lyonnaise c'est à peu près 4 millions de tonnes de CO2 dont 1,7 de la Vallée de la chimie et 1 million de Total Energies. On est un acteur majeur. Quand on dit que l'agglomération veut décarboner, on y souscrit complètement mais il faut le faire ensemble. La plateforme génère 1,3 million de tonnes de CO2 par an en 2015, en 2023 on était aux alentours d'1 million. On a diminué de 300 000 tonnes. On a fait une partie du chemin. On va continuer pour être à 650 000 tonnes en 2030. On a pris des engagements et on les tiendra. »

**Sur quels leviers jouez et jouerez-vous pour la réduire ?**

« Plein. Par exemple, l'efficacité énergétique, sur le fait qu'on a besoin de moins d'énergie pour faire la même chose. On a

des équipements qu'on peut rendre plus efficaces. On a lancé un projet de 25 millions d'euros pour ce faire. On réalise aussi des améliorations lors des grands arrêts de maintenance comme celui qu'on a en ce moment sur une unité qui représente 11 millions ou le grand arrêt de 2022. »

**Un investissement qui tord donc le cou à la rumeur persistante de la fermeture de la plateforme...**

« On ne l'a répété que 145 fois (sourires)... Notre PDG l'a répété en octobre : on est là et durablement. On sera toujours un industriel, mais on va faire différemment. Il va falloir qu'on s'adapte sans se précipiter. On est dans une phase d'incertitude de quelque part. Le monde est complètement en train de changer et on faisait la même chose depuis 40, 60 ans. Alors, on étudie plein de scénarii et il faudra

garder le meilleur. »

**Et concrètement à Feyzin ?**

« On a deux activités : le raffinage et la pétrochimie, deux marchés aux tendances différentes. Le raffinage, on sait que la consommation des produits, du carburant baisse. Mais il y a des nouveaux marchés qui apparaissent, dont les carburants aériens durables, dont l'empreinte CO2 est deux à trois fois moins forte que le kérosène. Cela fait partie des pistes pour le développement de la plateforme. Pour la pétrochimie, on sait que les plastiques auxquels on participe avec les gaz qu'on produit ont peu d'alternatives. Le domaine sur lequel les industriels doivent travailler, c'est le recyclage. Mais je répète, on sera toujours, là et on sera toujours gros. On aura besoin sensiblement des mêmes métiers. »

● **Propos recueillis par Cyrille Seux**



Alain Baumann, responsable du grand arrêt, pour évoluer en toute sécurité au sein de l'unité. Photo Joël Philippon

## Une unité à l'arrêt jusqu'à fin février

C'est un usage réglementaire. Tous les sept ans, des unités de la plateforme doivent être entretenues. Les industriels en profitent aussi pour moderniser leur process quand ils le peuvent. « C'est un peu comme la visite des 5 000 kilomètres », illustre Gilles Noguerol. Depuis son bureau, il suit le « grand arrêt alkylation », en référence à

l'unité de Feyzin productrice de l'alkyla, un procédé essentiel dans la production des carburants tels les SP98 et 95. Elle est la seule à la prendre en charge sur le site. Total Energies investit pas moins de 11 millions d'euros donc pour réaliser cette opération de maintenance au cours de laquelle un réacteur de 50 tonnes a été changé. Une

opération emblématique parmi « les centaines réalisées jusqu'à la remise en marche » annoncée fin février, détaille Alain Baumann, grand horloger de l'affaire. 60 entreprises prestataires dont 60 % issues de la région, soit 200 intervenants, gonflent les 600 salariés de l'effectif habituel du site pour tenir ce délai.

### La raffinerie de Feyzin en bref

► **Activité** : plateforme de pétrochimie et raffinage du groupe international Total Energies

- **Création** : 1964
- **Implantations** : Feyzin
- **Effectifs** : 600 salariés
- **CA** : inconnu

Mardi 13 février 2024

Actu Lyon et région | 13

Auvergne Rhône-Alpes

## La Région conteste les tarifs de SNCF Réseau devant le conseil d'État

Plusieurs régions, dont Auvergne Rhône-Alpes, ont contesté lundi, à Paris, le montant des redevances tarifaires proposées par SNCF réseau.

Un mois après l'examen d'une première requête, huit des douze régions françaises, dont Auvergne-Rhône-Alpes, ont contesté lundi, à Paris, la tarification proposée par SNCF réseau pour les années 2024, 2025 et 2026. En tant que gestionnaire d'infrastructure du réseau ferroviaire, SNCF Réseau détermine et perçoit les redevances versées par les utilisateurs, dont les régions en tant qu'autorités organisatrices de transport.

La consultation de la fin 2022, objet du litige, a été présentée comme « hermétique » par la rapporteure publique, qui s'est

étonnée d'y trouver un « curieux mélange d'une longue liste d'éléments ». Le montant global, lui, est conséquent : 4,5 milliards d'euros. Une redevance en nette augmentation qui s'appuie, pour les trois années concernées, sur le montant de l'inflation réelle augmenté de 13 %. Outre cette augmentation, les régions dénoncent « le manque de transparence » du calcul qui a permis d'arriver à une telle facture.

« La grande confusion » selon la rapporteure publique

Les différentes versions de la nouvelle tarification ayant été soumises aux régions fin 2022, SNCF réseau a estimé, de son côté, que la requête des huit collectivités « était tardive et donc non recevable. » Un argument

mis à mal par la rapporteure publique qui a insisté sur « la grande confusion qui existait entre les différentes versions » ainsi que sur « la difficulté qu'il y avait à distinguer leur évolution ». Elle a, en outre, constaté que des observations défavorables déposées par certaines régions, pourtant arrivées dans les délais prévus, n'avaient pas été prises en compte par SNCF Réseau. Pour la magistrate, non seulement la requête des collectivités est recevable, mais elle est surtout justifiée par « un manque de transparence de la tarification pour les régions, qui ne disposent pas de visibilité suffisante sur les coûts fixes.

Les informations fournies par SNCF réseau sont clairement insuffisantes, la société se bornant à donner un chiffre global sans distinguer à quel exercice



BIBES - VI

Les régions dénoncent « le manque de transparence » du calcul qui a permis d'arriver à une facture de 4,5 milliards d'euros. Photo d'illustration Leonie Chasselin

il se réfère. » Après avoir insisté sur « la méthode problématique de fixation des tarifs », la rapporteure publique a rappelé que la « loi ne permet pas de majorer un produit du taux de l'inflation ».

Décision dans les prochaines semaines

Restait à rassurer les deux parties sur un point : que se passerait-il si, comme le demandent les régions, les dispositions relatives à la tarification étaient

annulées par le Conseil d'État ? « Il n'y aurait pas de vide juridique », a estimé la magistrate, rappelant que la jurisprudence prévoit dans un tel cas la remise en vigueur des tarifs antérieurs. Elle a donc conclu à l'annulation des dispositions polémiques et a demandé à SNCF réseau « de reprendre la consultation, avec une nouvelle procédure, dans les meilleurs délais ». Le Conseil d'État rendra sa décision dans les prochaines semaines.

● ALP



**Couzon-au-Mont-d'Or**

# La centrale électrique sur la Saône est en pleine rénovation



Les deux turbines de la centrale sont logées dans des trous de 6 mètres de profondeur au sein des deux groupes (les bâtiments blancs sur la photo). Photo Sandrine Mangelot

La centrale hydroélectrique de Couzon-au-Mont-d'Or est à l'arrêt pour rénovation. Mise en service dans les années 1980, elle vient de changer d'exploitant : c'est dorénavant Hydralp Invest, une entreprise iséroise, qui la fera tourner via une société dédiée, Énergie des Monts d'Or. Objectif : fabriquer plus d'électricité pour alimenter plus de foyers.

Le 9 janvier dernier, la première turbine de la centrale électrique a quitté Couzon-au-Mont-d'Or pour un voyage de 400 km jusqu'à Decazeville, dans l'Aveyron, pour y être entièrement rénovée.

**« À terme, nous produirons ici l'électricité pour 4 000 foyers »**

La deuxième devrait suivre le 20 février. Sortir un tel engin de son profond trou situé dans le bâti du barrage sur la Saône n'est pas une mince affaire : avec un diamètre de quatre mètres, des pales de 3 mètres, il faut une immense grue pour soulever les turbines. Puis un convoi exceptionnel pour les

acheminer vers les ateliers.

Et pourtant, la centrale hydroélectrique de Couzon est petite. Voies navigables de France (VNF) la qualifie même de « microcentrale ». « Pas tant que cela ! », lance William Dufour, directeur général d'Énergie des Monts d'Or, la société en charge de l'exploitation de la centrale. « Si vous voulez produire la même chose en panneaux solaires, il faudrait une surface de 18 hectares. D'autant qu'une centrale turbine tout le temps même s'il y a des périodes, comme en été quand il y a peu d'eau, où la production est plus réduite. À terme, nous produirons ici l'électricité pour 4 000 foyers, ce qui correspond à environ 10 000 personnes. Ce n'est pas négligeable », se réjouit William Dufour.

**2,5 millions d'euros d'investissements**

Après une procédure d'appel à projet, Voies navigables de France a donc confié à Hydralp Invest l'exploitation de la centrale pour une durée de 30 ans, la convention d'occupation du site avec une filiale d'EDF s'étant terminée en 2023. Mais

avant de commencer à « turbiner », l'entreprise iséroise doit investir 2,5 millions d'euros pour rénover la centrale qui est en assez mauvais état. Jusqu'à 20 % d'électricité produite en plus après la rénovation

« C'est à la fois un travail de très grosse mécanique mais aussi de grande précision car entre la roue qui bouge et le manteau de roue, il y a au moins d'un centimètre afin de perdre le moins d'eau possible », détaille William Dufour. Une précision que sa société parvient à atteindre grâce à des relevés effectués avec un scanner 3D, ensuite envoyés à l'atelier en charge de la rénovation dans un souci d'ajustement au millimètre près. « Après la rénovation, nous visons une production de 15 à 20 % plus importante que celle que faisait EDF », conclut le directeur général.

L'électricité est transformée en 20 000 volts au sein de la centrale et redistribuée sur le réseau Enedis via le poste source situé de l'autre côté de la Saône, à Rochetaillée. Une électricité locale et peu polluante.

● Sandrine Mangelot

**Les poissons passeront plus facilement**

Dans un deuxième temps, des travaux seront entrepris pour assurer la continuité piscicole de la Saône. Les poissons passent souvent par-dessus le barrage quand l'eau est assez haute ou entre les pales des turbines, généralement sans être blessés. Mais il arrive que de gros poissons se blessent. Pour éviter cela, toutes les grilles installées en amont des groupes de production d'électricité (hautes de 8 mètres et plantées dans le fond de la rivière) vont être changées : leur entrefer va être réduit par deux pour être sûr que les



Photo Sandrine Mangelot

poissons ne passent pas. Ensuite, un passage sera creusé sous le chemin de halage pour leur permettre de nager sans entrave jusque de l'autre côté du barrage. Tous ces travaux nécessiteront des équipes de plongeurs.

**► Sur le web**

Découvrez notre vidéo de la centrale sur notre site internet [www.leprogres.fr](http://www.leprogres.fr) ou en scannant le QR code juste ici.



**En chiffres ► Une énergie locale et peu polluante**

► **18 Gigawatt heure (GWh) par an** : c'est ce que produira la centrale après rénovation. Pour arriver à la même production, il faudrait couvrir 18 hectares de panneaux solaires ou installer 12 éoliennes de rotor (partie tournante) de 50 mètres de diamètre.

► **180 tonnes de CO2 par an** : c'est ce qu'émettra la centrale. C'est un peu moins que le nucléaire (220 tonnes/an pour la même production) et sans comparaison avec les 19 000 tonnes de CO<sub>2</sub>/an émises par une centrale au charbon.

► **Deux groupes de production** : la centrale de Couzon est composée de deux groupes de production avec, chacun, une turbine de 4 mètres de diamètre, un alternateur qui transforme le mouvement de rotation en électricité. La centrale possède aussi des transformateurs pour transformer la tension des groupes en 20 000 volts qui partent sur le réseau Enedis. Les turbines tournent grâce au débit de la Saône et aux 4 mètres de chute du barrage.

► **Ajustement permanent** : les pales des turbines s'ajustent en permanence en fonction du débit de l'eau pour avoir une production d'électricité optimale. Ce pilotage se fait automatiquement. Il y a deux périodes où la centrale tourne au ralenti ou pas du tout : l'été quand l'eau est très basse et en cas de très grosses crues où tout doit être ouvert pour éviter des inondations en amont.



**Lyon 6e**

# Chalet du parc de la Tête-d'Or : voilà à quoi il devrait ressembler après travaux

Aux côtés de la Fondation Good Planet de Yann Arthus Bertrand, la Ville de Lyon a désigné, en 2022, un groupement pour la reconversion du pavillon, fermé depuis 2013, afin de réaliser un projet autour des enjeux de la transition écologique. Nous avons consulté le dossier élaboré par Yousse, chargé de la maîtrise d'ouvrage, validé par la Ville.

« Être bien sur sa planète, être bien dans son assiette, être bien dans son parc ! » Le ton est donné par Yousse, promoteur immobilier à Lyon et en Rhône-Alpes, en charge de la maîtrise d'ouvrage.

Son dossier de 60 pages répond aux critères fixés par les écologistes de la Ville de Lyon : une sensibilisation à l'environnement, des propositions d'animations tournées vers la transition écologique et la biodiversité, un restaurant durable, un site gratuit et ouvert à tous.

**Restaurant, bar et espace d'exposition**

Ce sont les architectes de Looking for Architecture (LFA) et Atelier CH.V (Charlotte Vergély, architecte du patrimoine) qui assurent la rénovation du bâtiment, tandis que la Ville de Lyon a associé à la Fondation Food Planet et Yousse, d'autres forces vives du territoire lyonnais : la Fabuleuse Cantine (exploitant) restaurant anti gaspillage et la Maison Gutenberg, qui fait la promotion d'une culture plurielle et accessible à tous à Lyon. Sur une surface de 2 364,40 m<sup>2</sup>, le projet pré-



Vue du chalet du parc (extérieur et rez-de-chaussée) une fois rénové au premier trimestre 2026. La Ville de Lyon a validé le permis de construire le 16 janvier. Visuel Yousse, Looking for Architecture (LFA) et Atelier CH.V

voit au rez-de-chaussée, un espace d'exposition (190 m<sup>2</sup>), de restauration, un espace bar et des locaux techniques (500 m<sup>2</sup>). Au premier étage, on trouvera un espace de sensibilisation à la planète ouvert à tous (465 m<sup>2</sup>) et des salles et ateliers pour petits groupes, des salles privatissables pour des séminaires ainsi que quelques bureaux nécessaires au fonctionnement du personnel (250 m<sup>2</sup>). Les bureaux situés au premier étage dans la partie Nord du bâtiment sont directement liés aux activités du site et ont vocation à accueillir le personnel participant à l'exploitation du site et notamment les locaux sociaux et bureaux administratifs.

Yousse a prévu une approche bioclimatique et environnementale pour ce pavillon édifié en 1858 et

reconstruit en 1956. Avec l'hiver, des apports solaires gratuits et une ventilation double flux, l'été, une protection solaire couvrant les éléments de vitrage (ventilation la nuit) et à mi-saison, l'ouverture entière du bâtiment pour profiter de la ventilation naturelle. Des protections solaires habilleront l'ensemble des façades. Les matériaux employés pour la rénovation énergétique du bâtiment seront constitués de bois pour les nouvelles menuiseries – à la place de l'aluminium – (essences locales et filières courtes) et d'isolants biosourcés (laine de bois, ouate de cellulose).

**Une toiture pédagogique et végétale**

Concernant l'aménagement paysager général (1 000 m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs, terrasses

ses tous niveaux confondus), les dallages formant la bande en pied de façade et la terrasse ouest sont conservés ainsi que les carrés végétalisés côté ouest. Un travail de pieds de façade sera mené pour garantir l'accessibilité. Le parvis d'entrée principale sur la façade nord-est sera retravaillé.

Les compartiments végétalisés seront bordés de pierres naturelles. Yousse envisage la plantation d'arbres, de massifs d'arbustes et de grimpanes pour apporter de l'ombre et rafraîchir la terrasse et le bâtiment. Sur la toiture, un espace pédagogique sera dédié au végétal avec le semis d'essences de prairie dont les graines seront récoltées dans le parc.

L'édicule existant en toiture sera démolé au profit de 886 m<sup>2</sup> de capteurs solaires.

**Coup d'envoi des travaux fin 2024**

Le projet présente enfin deux extensions en structure béton et enduit : l'agrandissement d'environ 45 m<sup>2</sup> de locaux techniques en rez-de-chaussée pour accueillir le nouveau transformateur en remplacement de celui de la ville hors d'usage.

La seconde concerne un édicule en toiture qui permet de desservir le point de vue à destination de petits groupes d'élèves et d'accéder à la toiture non accessible. Cet espace pédagogique dédié au végétal permettra d'observer la biodiversité du parc.

Le démarrage des travaux est prévu fin 2024 pour une durée de quinze mois, avec une ouverture estimée au premier trimestre 2026.

**Lyon**

# Les fausses cheminées se multiplient pour cacher les antennes-relais

De nouvelles cheminées font leur apparition sur les toits de Lyon, à la Croix-Rousse mais également dans les neuf arrondissements. Des conduits qui n'ont rien à voir avec le chauffage mais qui cachent, en fait, des antennes-relais de 4G et de 5G. Et elles sont de plus en plus nombreuses et la Ville de Lyon ne peut rien y faire. Explications.

Elles sont grandes, belles, blanches et discrètes. Ou en briques, avec même une petite grille pour faire illusion. Qui ? Ces cheminées, plus vraies que nature, installées sur de nombreux toits croix-roussien : au 4, place Bertone, au 10, ou au 17, rue de Nuils, au 16, rue Dumont D'Urville ou au 16, grand-rue de la Croix-Rousse. Orange, Free, Bouygues et SFR. Les opérateurs sont tous présents. Et tout ça sur quelques centaines de mètres.

**En février 2024, 393 antennes sur les neuf arrondissements**

Un constat qui agace fortement Bernard Point, un Lyonnais de 82 ans qui a vu pousser ces discrets champignons sur les toits avoisinants. En se promenant place Bertone, le jeudi 25 janvier, il voit une grue immense. Et rapidement comprend qu'il s'agit de trois nouvelles poses. Notamment une au 4, place Bertone, en briques, l'opérateur Free ayant installé au dernier étage l'accès via une pièce dédiée. Interrogés, les locataires ne sont pas au courant, l'un d'entre eux expliquant toutefois que l'immeuble appartient au même propriétaire.

Il n'empêche, les chiffres parlent d'eux-mêmes : pour mémoire, au 30 septembre 2021, 241 antennes étaient installées à Lyon. En février 2024, 393 antennes 5G ont été installées sur les 9 arrondissements et 321 sont déjà actives, souvent sur

des emplacements dédiés à des antennes 4G. Exemple, le bailleur Grand Lyon habitat compte aujourd'hui une centaine d'antennes 4G/5G sur l'ensemble de son parc.

« Comment se fait-il que personne ne soit au courant ? »

« Je suis inquiet », poursuit l'octogénaire. « Comment se fait-il que personne ne soit au courant et qu'on découvre cela lorsqu'on les pose ? Quid des locataires qui habitent aux derniers étages, à côté des antennes désormais cachées, comme au 4, place Bertone ? » Déjà, la protection qu'apportent les cheminées est seulement visuelle. En effet, les antennes-relais ne sont pas systématiquement intégrées dans de faux conduits : celles-ci sont installées soit à la demande du bailleur, soit à la demande des services instructeurs des autorisations d'urbanisme.

À Lyon, c'est sensible. En 2020, Grégory Doucet, fraîchement élu maire de Lyon, disait vouloir ouvrir le débat démocratique sur le sujet. Il avait, en septembre, adopté un vœu demandant un moratoire sur la mise en place des nouvelles infrastructures nécessaires aux services 5G. Sauf qu'il est impossible pour un maire, de s'opposer à la pose d'antennes.

À la base, ce sont les opérateurs qui effectuent des études d'implantation, en fonction de leur besoin et du maillage de leurs antennes. Si le site est retenu, la commission de la Ville de Lyon étudie les dossiers et s'assure du respect de la réglementation, notamment en termes d'émission d'ondes. Une charte d'implantation engage d'ailleurs aujourd'hui les opérateurs auprès de la Ville, ce qui permet, autant que faire se peut, « de continuer un déploiement de la téléphonie mobile respectueux de la santé publique et des paysages ». Les Lyonnais qui le souhaitent peuvent



**Bernard Point, résident croix-roussien, a été aux premières loges pour voir les cheminées apparaître.** Photo David Tapissier

s'adresser à la Direction de l'Écologie Urbaine pour demander la réalisation de mesures de radiofréquences à leur domicile.

**Seuls les copropriétaires peuvent s'y opposer, ce qui est rarement le cas**

Un déploiement qui se monnaie. En janvier dernier, un collectif d'habitants d'un ensemble d'immeubles de logement sociaux rue Philippe-De-Lassalle, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, s'était déjà mobilisé contre l'installation d'antennes 5G sur leur toit. En vain, car ce sont les bailleurs et les copropriétaires qui acceptent l'implantation d'une antenne. Et ils touchent annuellement et notamment en ville, une rémunération qui varie entre 10 000 € et 20 000 € en fonction de l'emplacement. « Une manne, notamment pour tous ceux qui n'habitent pas sur place et qui perçoivent tranquillement cette indemnité sans être concernés par les « potentiels désagréments », termine irrité Bernard Point.

● David Tapissier

**« L'installation des antennes de téléphonie échappe aux maires »**

Suite au courrier de Bernard Point, le maire du 4<sup>e</sup>, Rémy Zinck, a tenu à lui apporter quelques précisions. Des précisions qui dépassent le cadre de l'arrondissement et qui concernent tous les arrondissements lyonnais.

En préambule, l'édile précise que l'installation des antennes de téléphonie échappe à l'autorisation des maires. « Le Conseil d'État considère que le maire ne peut, ni au titre de ses pouvoirs de police générale, ni en se fondant sur le principe de précaution, adopter une réglementation portant sur l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile afin de protéger le public contre les effets des ondes émises par ses antennes. La réglementation en matière sanitaire, établie par la police spéciale des télécommuni-



**Le maire écologiste du 4<sup>e</sup>, Rémy Zinck.** Photo ©Communication Ma4

cations électroniques est exclusivement confiée à l'État. » Et de conclure : « La loi ne me permet pas de refuser l'installation de ces antennes, ce que je regrette ».

100021-13



**Métropole de Lyon**

# C'est la fin de la vente des tickets de métro en carton ce jeudi

Le Sytral l'avait annoncé mi-janvier, la vente de tickets de transports en commun est close à compter de ce jeudi 15 février. Il sera possible d'utiliser ceux que l'on possède jusqu'au 15 mars, et de les échanger contre un billet rechargeable jusqu'au 15 juillet.

C'est, après vingt ans d'existence, le célèbre ticket cartonné TCL ne va plus être disponible à l'achat.

À partir de ce jeudi 15 février, les bornes TCL arrêtent de le proposer pour emprunter les transports en commun de la Métropole de Lyon. À la place, un système de billet rechargeable. Explications, en dates et en chiffres à retenir.

● **Jusqu'à quand utiliser les tickets en carton ?**

Pour ceux qui avaient acheté un stock, avant de voir l'information, il ne reste qu'un mois pour les écouler. Les titres de voyage rouges ne seront en effet plus acceptés à partir du 15 mars dans les métros, bus et tramways.



Les usagers laissent parfois leurs tickets encore valides à disposition d'autres clients des TCL. Photo Joël Philippon

● **Quel est le nouveau système ?**

Les tickets laissent place à un nouveau billet rechargeable, qui coûtera 20 centimes à l'achat et pourra être re-

chargé dix fois, pour un ou plusieurs voyages, avec un plafond de dix par recharge et un seul type de tarif par billet. Cent voyages au maximum, donc, avant de devoir

racheter un billet. Ce pass peut être acheté et rechargé dans les distributeurs automatiques de titres, ainsi que dans les agences et les points services TCL.

Sachant qu'il est toujours possible de régler par carte bancaire pour un trajet, sur les petites bornes rouges à l'intérieur des bus, métros et tramways.

● **Peut-on échanger les anciens tickets ?**

Pas de panique, et pas besoin de faire des voyages inutiles si vous avez trop de tickets, même pour un mois, d'ici au 15 mars.

Les anciens tickets pourront être échangés contre des équivalents sans contact jusqu'au 15 juillet dans les agences TCL (Bellecour, Part-Dieu, Grange Blanche, Gorge de Loup, Vaulx-en-Velin La Soie), sans payer les 20 centimes du billet rechargeable.

● **Les tarifs évoluent-ils ?**

À l'exception du coût initial de 20 centimes pour l'achat d'un billet rechargeable, le prix du ticket reste le même : 2 euros l'unité (2,30 en cas d'achat à bord d'un bus auprès du chauffeur), et 19,50 euros pour un carnet de dix tickets.

Les tarifs spécifiques (funiculaire, longue durée, famille, etc.) sont également inchangés.

**Lyon****Voie lyonnaise n° 11 :  
les travaux rue de Bonnel  
vont démarrer fin 2024**

La perspective a été présentée lors de la concertation organisée en juin et juillet derniers.  
Visuel Document Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon a annoncé la validation, lundi 12 février, du bilan de concertation et le programme des travaux pour le tronçon rue de Bonnel – rue du Dauphiné pour la Voie lyonnaise n° 11, en commission permanente.

Le projet, reliera le Point-du-Jour (Lyon 5<sup>e</sup>) jusqu'à Chassieu en passant par la Presqu'île, le 3<sup>e</sup> arrondissement et la route de Genas, dès 2026.

Pour rappel, la rue de Bonnel verra ses quatre voies de circulation réduite à deux, laissant place à une double voie cyclable, une voie de bus et un bandeau végétalisé.

Pour établir les modalités d'aménagement, une concertation avait été mise en place du 12 juin au 13 juillet 2023, pour le tronçon quai Auga-

gneur/rue de Bonnel jusqu'au carrefour rue du Dauphiné/Avenue Lacassagne.

L'objectif : « fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics, permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue. »

**86 contributeurs**

Au total, 86 contributions ont été émises grâce aux acteurs du secteur. La Métropole de Lyon annonce que « le projet est en cours d'études de maîtrise d'œuvre pour l'affiner en fonction des retours de la concertation. »

Les travaux seront réalisés par phase. Ils débuteront dans le secteur de la rue de Bonnel à partir de fin 2024, début 2025.

● M. L.



**Environnement**

# Un chalutier « monstrueux » met les pêcheurs en colère

À Saint-Malo, pêcheurs artisans et associations s'inquiètent de l'investissement de la Compagnie des pêches du port dans l'un des plus gros navires-usines du monde, symbole selon eux de la pêche industrielle et de la surexploitation des ressources de poissons.

À Saint-Malo, l'heure était à la colère jeudi. Près de 200 militants écologistes, élus et pêcheurs ont manifesté dans le port pour protester contre l'*Annelies Ilena*, méga-chalutier qui inquiète les locaux. Avec 145 mètres de long pour 24 mètres de large, il est le plus gros chalutier pélagique d'Europe, et l'un des plus gros au monde. Battant pavillon polonais et propriété d'un armateur néerlandais, le navire doit remplacer un célèbre chalutier de Saint-Malo, le *Joseph Roty II*, construit en 1974 et qui a terminé sa carrière en décembre. Il restera désormais à quai.

**400 000 kilos de poissons par jour**

La Compagnie des Pêches Saint-Malo, qui était propriétaire du *Joseph Roty II*, a annoncé début février avoir financé à hauteur de 15 millions d'euros



Deux cents militants écologistes et pêcheurs ont formé jeudi une chaîne humaine symbolisant l'immensité des filets de pêche de l'*Annelies Ilena* - 600 mètres de long en tout - dans le port de Saint-Malo. Photo AFP/Damien Meyer

l'installation d'une unité de production de surimi à bord de l'*Annelies Ilena*.

Problème : le bateau est trop grand pour entrer dans le port de Saint-Malo. Même s'il pêchera notamment dans les eaux françaises, le navire-usine devra donc débarquer son stock... aux Pays-Bas. Le surimi produit à bord rejoindra par la route l'unité de transformation située dans la cité bretonne. « Ce bateau-usine va prélever du poisson pour en faire du pâté [...] il va le débarquer aux Pays-Bas

puis tout ramener en camion » à Saint-Malo, dénonce un pêcheur local qui qualifie le navire de « monstrueux ».

**Une concurrence déloyale ?**

Long comme une douzaine de bateaux de pêche côtiers, l'*Annelies Ilena* sera capable de capturer 400 000 kilos de poissons toutes les 24 heures et d'en stocker environ sept millions.

Les pêcheurs locaux dénoncent une concurrence déloyale

de ce modèle de pêche industrielle vis-à-vis des plus petits navires. « C'est une aberration », dénonce Nathan Kaufmann, marin de 27 ans. « Moi j'ai un quota de 100 kilos de maquereaux par semaine : le chalutier peut pêcher 400 tonnes en un jour, il me faudrait 70 ans pour faire pareil. » Si la Compagnie des Pêches Saint-Malo assure que le navire ne pêchera que du merlan bleu qui n'intéresse pas les pêcheurs artisans, ces derniers s'inquiètent du fait que le bateau prive tout de mé-

me les navires locaux de quotas de poissons.

**« Un bulldozer des mers »**

Du côté des ONG, on s'inquiète des dégâts environnementaux et de la surexploitation des ressources pélagiques que pourrait causer l'*Annelies Ilena*. À l'initiative des associations Bloom et Pleine Mer, une manifestation a ainsi été organisée dans le port de Saint-Malo. Le long du quai, députés, pêcheurs et militants ont formé une chaîne humaine symbolisant l'immensité des filets de pêche du chalutier - 600 mètres de long en tout.

Présents derrière la banderole noire « Désarmons la pêche industrielle », plusieurs députés ont apporté leur soutien aux manifestants. Parmi eux, Mathias Tavel, élu LFI de Loire-Atlantique, qui a décrit l'*Annelies Ilena* comme « un bulldozer des mers [...] une folie du point de vue écologique ». L'eurodéputée écologiste Marie Toussaint a salué « la convergence des luttes » contre l'*Annelies Ilena*, aux filets « capables d'engloutir deux tours Eiffel, beaucoup plus destructeurs que [ceux d'] une pêche artisanale ».

● **Juliette Mitoyen (avec AFP)**

**Logement****Rénovation : MaPrimeRenov' va être simplifiée**

Le gouvernement s'est engagé à réduire les « lourdeurs administratives » accompagnant les dossiers MaPrimeRenov'd'aide à la rénovation énergétique, a annoncé jeudi le ministère de la Transition écologique.

PHOTOS : VTI

**F**aciliter l'accès à MaPrimeRenov'des « lourdeurs administratives » qu'elle peut impliquer autant pour les particuliers que les professionnels du bâtiment. Telle est la conclusion de la réunion qui s'est tenue jeudi entre les ministres Christophe Béchu (Transition écologique) et Guillaume Kasbarian (Logement) et les présidents des deux principales organisations professionnelles du bâtiment, Olivier Salleron, président de la Fédération française du bâtiment, et Jean-Christophe Repon, à la tête de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. Des annonces plus précises seront faites début mars.

**Trois grandes évolutions**

Pour l'heure, ces derniers se sont mis d'accord sur trois évolutions : limiter « aux subven-



Les travaux d'isolation thermique sont éligibles à l'aide de MaPrimeRenov'. Photo d'illustration Sipa/Christine Biau

tions les plus élevées » les « obligations de recourir à un accompagnateur agréé », « simplifier le label "reconnu garant de l'environnement" (RGE, que les professionnels doivent obtenir pour intervenir sur des chantiers financés par MaPrimeRenov', NDLR), notamment pour les petites et moyennes entreprises », et « lever les restrictions de financement concernant les gestes de rénovation simples et efficaces ».

Ce troisième axe concerne notamment les changements de mode de chauffage, tels que le remplacement d'une chaudière

à fioul ou à gaz par un poêle à granulés ou une pompe à chaleur, plus efficaces et moins émetteurs de gaz à effet de serre. Il permettra également aux propriétaires de logements à étiquette énergétique G, qui ne pourront plus être mis en location à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de commencer à améliorer la performance de leur bien.

L'objectif est de « s'assurer que le parcours de rénovation soit incitatif à des rénovations d'ampleur », mais « qu'il puisse continuer quand il y a des gestes simples et efficaces », a-t-on précisé au ministère.



Vendredi 16 février 2024

Actu Lyon et région | 15

Auvergne-Rhône-Alpes

## Entre la Région et la SNCF, une nouvelle convention TER à 6 milliards d'euros sur les rails

La Région a renouvelé ce jeudi la convention qui la lie à la SNCF pour les TER. Un nouveau cadre et un cap ont été définis pour les dix prochaines années. De nouveaux mécanismes de pénalités sont mis en place en cas de trains annulés. L'offre doit être musclée.

« Un choc d'offre » : c'est ainsi que Laurent Wauquiez, président LR d'Auvergne-Rhône-Alpes, a qualifié la nouvelle convention TER liant la Région à la SNCF. Signé ce jeudi, en présence de Jean-Pierre Farandou, le patron de la compagnie ferroviaire, et de Christophe Fanichet, le PDG de SNCF Voyageurs, le document définit un cadre sur les dix prochaines années, soit jusqu'en 2033. « Les négociations avec la SNCF ont été sportives », a précisé l'élu, en évoquant une convention à 6 milliards d'euros.

« Il faut mieux protéger nos usagers »

Et de poursuivre : « L'objec-



Entre dix et quinze nouvelles rames TER vont être mises en route chaque année. Photo V. B.

tif, c'est "priorité aux usagers". Il faut mieux protéger nos usagers avec des trains plus réguliers, plus sûrs. Pour qu'ils aient envie de train, il faut que les trains soient à l'heure. Il y aura plus de pression sur les résultats, mais en donnant des moyens à la SNCF ». Côté moyens, dix à quinze nouvelles rames devraient faire leur apparition sur le réseau TER chaque année (il y en a 400 actuellement), ce qui correspond à 7 000/8 000 places nouvelles. Alors que le trafic annuel s'établit à 230 000 voyageurs, il devrait atteindre

le cap des 300 000 en 2033.

### Un système de bonus-malus

La Région dit avoir inclus, dans la nouvelle convention, des mécanismes de pénalités renforcés pour la SNCF. Ils concerneraient les trains supprimés une semaine à l'avance ou à la dernière minute par exemple. Le document prévoit un système de bonus (pour la ponctualité et la qualité du service) et de malus pour sanctionner les défaillances. Une attention particulière devrait être portée aux lignes

### Wauquiez pour une interdiction des grèves SNCF lors des vacances scolaires

Venus signer le renouvellement de la convention TER entre la SNCF et la Région, ce jeudi au Technicentre de Vénissieux, Jean-Pierre Farandou, patron de la SNCF et Christophe Fanichet, PDG de SNCF Voyageurs, ont inévitablement été questionnés sur le thème de la grève, qui va perturber le trafic ferroviaire national dès ce vendredi. « Nous souhaitons présenter nos excuses aux Français », a exprimé d'emblée Christophe Fanichet, avant de faire état des priorités du plan de transport. « On va privilégier les trains les plus complets, ils sont en Auvergne-Rhône-Alpes, on est en février et c'est la montagne. Nous voulons aussi qu'il y ait autant de trains Ouigo, qui correspondent à l'offre low cost, que d'Inoui ».

stratégiques, telles Lyon/Saint-Etienne, Lyon/Grenoble ou Lyon/Chambéry. À noter : depuis 2019, le taux de non-ponctualité serait pas-

Laurent Wauquiez, président LR d'Auvergne-Rhône-Alpes, a de son côté poursuivi sur la question, avec une proposition : « Le service public ne doit pas se traduire par plus de grèves, mais par plus de qualité. J'ai beaucoup de respect pour les cheminots, mais ces prises d'otages des Français ne peuvent pas continuer. Je suis favorable, comme en Italie, à une interdiction des grèves pendant les vacances scolaires ». Laurent Wauquiez a indiqué que les Républicains allaient déposer une proposition de loi en ce sens. Il a aussi fustigé « les positions irresponsables du RN », qui dit soutenir les revendications des grévistes sur le fond. « Le RN a une approche économique d'extrême gauche ».

● V. B.

sé de 13 % à 8 %. Une tendance positive, mais qui laisse encore entrevoir une marge de progression.

● V. B.

BIBES-VI

LE PROGRES WEB – 13/02/2024

## **L'entreprise Dott permet à Lyon de bénéficier de trottinettes reconditionnées**

En mars dernier, l'opérateur de micromobilité Dott annonçait vouloir prolonger la durée de vie de ses 2000 trottinettes électriques en libre-service à Lyon, de trois à sept ans. C'est désormais chose faite sur toute sa flotte lyonnaise.

L'an passé, Dott, tout comme Tier, ont vu leur bail renouvelé par la mairie. Quatre ans de plus jusqu'à 2027. Et les deux sociétés ont évidemment été retenues pour leur action, mais également pour leur engagement en faveur de l'environnement. Pour Dott, ça passait par un projet de reconditionnement de ses trottinettes électriques à Lyon. L'objectif : prolonger la durée de vie de plus de 2000 trottinettes dans son atelier des opérations de contrôle basé à Villeurbanne. Et la marche était haute : de 3 à 7 ans.

C'est désormais chose faite, Lyon étant la première ville à bénéficier intégralement de trottinettes reconditionnées.

À noter que chaque engin est équipé d'un nouveau système GPS plus précis et d'un support de téléphone, alignant ainsi la flotte reconditionnée sur les normes des véhicules neufs actuels.



**LE PROGRES WEB – 14/02/2024****Ce que cache le recyclage de nos vêtements, un geste pas si écolo que ça**

Acheter des vêtements neufs en polyester ou coton recyclés ou en jeter d'autres dans des bennes prévues à cet effet ne serait finalement pas un geste écolo. Loin de là. Explications.

Quand on adore la mode mais qu'on est quand même sensible à la cause écologique, on pense qu'acheter des vêtements en coton ou du polyester recyclés et en jeter d'autres dans une benne à déchets textiles, c'est une bonne chose. Mais dans les faits, tout ça n'a pas grand-chose d'écolo.

Car, à 93 %, les matières recyclées de nos vêtements proviennent « de bouteilles en plastique, pas de vieux habits », explique à Bruxelles Urska Trunk, directrice de campagne de l'ONG Changing Markets. Du pétrole donc. Dans les magasins, les étiquettes « matière recyclée » fleurissent mais en réalité, la technologie coûteuse qui permet de recycler un fil en fil reste embryonnaire au niveau mondial.

En Europe, l'ensemble des déchets textiles représente 12,6 millions de tonnes par an (dont 5,2 millions de vêtements et chaussures, le reste étant composé de matelas, tapis et autres mobiliers textiles), selon la Commission. La plupart des déchets textiles usagés sont jetés ou incinérés, seuls 22 % sont collectés pour être réutilisés ou recyclés – essentiellement en chiffons, rembourrages ou isolants.

**Un recyclage « complexe »**

Le recyclage des vêtements est « beaucoup plus complexe que celui du verre ou du papier », explique le fabricant autrichien de fibres textiles issues du bois Lenzing. Les vêtements usagés doivent en effet être triés par matière et par couleur, puis débarrassés de leurs « points durs » (zips, boutons...). Il faut enfin écarter ce qui n'est pas recyclable comme certaines fibres ou tissus composés de plus de deux matières. Or, ce type d'opérations n'a pas encore passé le stade industriel.

La parade pour tamponner ses habits "bons pour la planète", c'est le recyclage en fibres polyester de bouteilles fabriquées avec du PET (polytéréphtalate d'éthylène). La technologie, bien maîtrisée, est la seule véritablement exploitée à grande échelle. De grandes enseignes de fast-fashion, telles qu'H&M s'en sont déjà largement emparées.

**La fausse circularité du polyester recyclé**

Le PET recyclé « (permet) à l'industrie de réduire sa dépendance au polyester vierge issu de combustibles fossiles à court terme », a indiqué le groupe. Comment font les marques ? Elles récupèrent auprès des industriels les « paillettes » de plastique issues du recyclage mécanique des bouteilles puis fabriquent la fibre dans leurs propres usines, explique Lauriane Veillard, chargée de politique sur le recyclage chimique à Zero Waste Europe (ZWE) à Bruxelles. « Soyons clairs, il ne s'agit pas de circularité »: les industriels de l'embouteillage et associations de défense de l'environnement ont pourtant mis en garde.

Dans une lettre ouverte au Parlement européen, ils ont dénoncé en mars 2023 « une tendance inquiétante » du secteur de la mode « à faire des déclarations écologiques liées à l'utilisation de matériaux recyclés » provenant de leurs bouteilles. Car « si ces bouteilles n'avaient pas été utilisées pour fabriquer du polyester, elles auraient en fait permis de fabriquer... d'autres bouteilles en

plastique », rappelait en mars dernier une étude de la marque française dite éthique Loom. Or, si une bouteille en PET peut être recyclée cinq ou six fois en une autre bouteille, un T-shirt ou une jupe en polyester recyclé « ne pourront jamais être recyclés de nouveau », rappelle Urska Trunk, directrice de campagne de l'ONG Changing Markets.

Le polyester recyclé est souvent refabriqué avec des composants chimiques et de l'élasthanne, prisé pour son élasticité mais qui empêche tout recyclage. Sans compter l'« énergie et les matériaux » nécessaires pour transporter, trier, laver, broyer, fondre etc... jusqu'au filament, rappelle Loom.

### **Une fin de vie « dans des décharges à ciel ouvert »**

Les ONG exigent que l'industrie textile cesse d'utiliser cette matière qui en 2021 représentait 54 % de la production de fibres, selon Textile Exchange. Le recyclage du coton n'est pas non plus la bonne option : la fibre transformée est de moins bonne qualité et pour tenir, elle devra souvent être tissée avec d'autres matières devenant elles aussi difficilement recyclables.

Quant à nos vêtements usagés jetés dans les bennes réservées à cet effet, que deviennent-ils ? En 2019, 46 % des déchets textiles de l'UE ont fini en Afrique sur des marchés de seconde main ou plus souvent « dans des décharges à ciel ouvert », admet l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Toujours en 2019, 41 % des déchets textiles européens sont partis vers l'Asie dans des « zones économiques dédiées où ils sont triés et traités », pour grande partie au Pakistan, poursuit l'AEE.

### **Un « mythe »**

Selon les ONG interrogées, de véritables « hubs » du tri et du recyclage textile local se développent dans ce pays d'Asie du Sud ainsi qu'au Bangladesh, souvent dans des « Zones franches d'exportation » (Export Processing Zone). Selon Paul Roeland de l'ONG Clean Clothes Campaign, les EPZ sont surtout « connues pour être des enclaves “sans loi”, où même les normes de travail peu élevées du Pakistan et de l'Inde ne sont pas respectées ». « L'envoi des vêtements vers des pays à faible coût de main-d'œuvre pour un tri manuel est une horreur en termes de bilan carbone », souligne Marc Minassian, directeur commercial France chez Pellenc ST. En l'état, le recyclage textile est « un mythe », affirme Lisa Panhuber de Greenpeace.

### **Quid des fibres naturelles ?**

*Fibres de bananiers, écorces d'agrumes, feuilles de cactus, pelures de pommes... tout est récupéré pour faire du textile. Hugo Boss par exemple utilise le Pinatex, fabriqué à base de feuilles d'ananas, pour certaines de ses baskets. Mais des experts, comme Thomas Ebélé du label SloWeAre, s'interrogent sur le mode de fabrication de ces fibres, agglomérées et non tissées, auxquelles doivent être adjoint un agglomérant, « dans la majorité du cas, du polyuréthane » ou du PLA (acide polylactique), détaille-t-il.*

*Cette composition non standardisée rend le vêtement en fin de vie « parfois biodégradable » mais pas recyclable, selon lui. Et d'insister : « Biodégradable ne veut pas dire compostable ! Ça veut dire que ces fibres peuvent se dégrader dans des conditions industrielles, soit avec une pression supérieure à trois atmosphères, une hygrométrie supérieure à 90 %, une température entre 50 et 70 degrés et avec un brassage mécanique ». Au-delà de tous ces procédés, « c'est surtout le volume des vêtements produits qui est problématique », dénonce Céleste Grillet du pôle énergie chez Carbone 4.*



Le Figaro Lyon (site web) - 15 février 2024

## **Dans un contexte morose pour les promoteurs lyonnais, la métropole écologiste « sauve » une cinquantaine d'opérations**

***Le fonds d'urgence de 10 millions d'euros débloqué au mois d'octobre a permis de soutenir 49 programmes immobiliers neuf en leur offrant des débouchés par le rachat et la réservation d'invendus, nombreux en raison de la crise qui touche le secteur.***

Alors que les promoteurs immobiliers se sont alarmés hier, d'une baisse de 45% des réservations de logements neuf sur l'année écoulée, la métropole écologiste annonce ce mardi un premier bilan positif de son plan d'urgence de 10 millions d'euros. Une enveloppe qui s'ajoute aux 518 millions déjà fléchés pour le logement sur le mandat.

Lancé début octobre, ce fonds d'urgence a déjà permis de soutenir 49 opérations immobilières, soit 3020 logements dont 833 logements sociaux. Avec un levier d'action public simple qui consiste à offrir des débouchés aux chantiers, en rachetant les logements libres. Soit en récupérant les invendus à la livraison, soit en les réservant avant le démarrage des travaux. Des rachats opérés par l'intermédiaire des bailleurs sociaux, de la Foncière Solidaire du Grand Lyon ou les opérateurs du logement locatif intermédiaire.

« Quelques mois après son activation, la mesure porte ses premiers fruits avec une cinquantaine d'opérations soutenues », se félicite l'exécutif écologiste. Ce sont ainsi 20 programmes qui ont pu voir leur commercialisation finalisée depuis octobre et 29 autres dont les travaux vont pouvoir commencer, après avoir enregistré suffisamment de commandes. Et la métropole d'ajouter que 43 autres opérations sont en cours d'étude, pour un total de 2300 logement dont 550 sociaux.

### **« Une année catastrophique »**

Un coup de pouce bienvenu pour la filière, qui a tiré le bilan d'une triste année ce mardi soir justement. «2023 est une année catastrophique : les crises de l'offre et de la demande se sont gravement accentuées dans l'agglomération lyonnaise, avec une baisse de plus de 40% des réservations et des mises en vente », insiste la Fédération de promoteurs immobiliers (FPI) du Rhône. « Il ne s'agit plus seulement de sauver une filière avec tous ses acteurs, entreprises, maîtrise d'œuvre, notaires, promoteurs... mais de mettre fin à cette spirale sclérosante qui depuis 5 ans a figé le marché du logement », a appuyé son président Philippe Layec.

« Nous avons besoin de construire plus de logements, en accession libre, comme de logements sociaux ou en bail réel solidaire, qui sont de véritables remparts face à la crise du logement, a reconnu Bruno Bernard (EELV), président du Grand Lyon. Le plan d'urgence est aussi un outil de soutien pour le secteur économique de la promotion immobilière et du BTP : ce sont des emplois sauvés et des carnets de commandes qui vont pouvoir se remplir ». Les promoteurs s'en félicitent,



tout comme de la décision de la préfète du Rhône, Fabienne Buccio, de reprendre la compétence d'urbanisme dans 7 communes fortement carencées en logements sociaux.

La FPI souligne néanmoins sa préoccupation concernant les autorisations de construire dans la métropole. « On compte 16 communes sans une seule offre de logements neufs et 26 communes si l'on met le seuil à 10 logements », s'étranglent les promoteurs, qui, à l'instar de tout un secteur, espèrent une embellie en 2024 avec la baisse amorcée des taux d'intérêt en matière de crédits immobiliers.

52 **L'Instant T** PATRIMOINE

**Il était une fois...**

## Église Notre-Dame-de-Balmont

Parmi les quatre églises de la Duchère, Notre-Dame-de-Balmont a eu un destin bien particulier. Aujourd'hui désacralisée, elle est devenue un cinéma associatif d'arts et d'essais.

**A**u nord de la gare de Vaise, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, le quartier de la Duchère n'est sorti de terre qu'à partir des années 1960 sous l'impulsion du maire Louis Pradel. En 1964, près de 4 000 logements sont habités dans le nouveau quartier, et l'année suivante, c'est pratiquement un tiers de La Duchère qui est occupé par des rapatriés d'Algérie. C'est à ce moment-là que l'église Notre-Dame-de-Balmont est bâtie sous la direction de l'architecte lyonnais Pierre Genton, diplômé de l'École nationale supérieure des beaux-arts – il avait réalisé en 1961 l'église de la Sainte-Trinité dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Élève d'Auguste Perret (qui a notamment œuvré à la reconstruction du centre-ville du Havre) et de Le Corbusier, il élabore cet édifice entre 1963 et 1965, dans le cadre de la politique du quartier, « pour le structurer ». Cette église se distingue par son aspect résolument moderne pour l'époque. Entourée de quatre cylindres de béton, elle dispose d'un cœur

surmonté d'une flèche pyramidale inclinée à 45 degrés.

**Un bâtiment de plusieurs vies.** En 1993, la bâtisse religieuse est laissée à l'abandon, puis désacralisée. Elle est récupérée, trois ans plus tard, par le centre de recherche Captiva. Cet institut avait pour but d'initier les enfants de l'arrondissement aux sciences et techniques, avec notamment la projection de film en 3D dans une salle de 90 places construite dans l'ancienne nef. Parallèlement, le collectif CinéDuchère se monte et demande à l'institut la possibilité de se servir de la salle de projection, en soirée, pour diffuser des films à destination du grand public. L'association veut alors amorcer des partenariats avec les écoles. Le 8 mai 1996, la première projection est organisée. Le bilan annuel sur cette activité de démarrage comptabilise 3 567 spectateurs. Après le retrait de Captiva des lieux en 2002, l'association cinéphile augmente le nombre de ses séances, et devient ce qu'elle est aujourd'hui. Avec près de 22 000 spectateurs accueillis en 2020 et son implication pour les projets Collège et Lycée au cinéma, cette ancienne église est à présent la salle du grand écran de la « troisième colline de Lyon ». **ANTONIN ROLLION**

**Le jour où...**

## Lyon a vu naître la torche olympique

**En 1992, la torche terminait sa course à Albertville, en Savoie, où se tenaient les Jeux olympiques d'hiver. Mais c'est Lyon qui fut la première ville à accueillir la torche des mythiques JO.**

L'histoire de la torche olympique débute dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, plus précisément au sein de la société Gabialex. Originellement fondée à la Croix-Rousse, la société, qui a aujourd'hui fermé, est spécialisée dans le repoussage d'art (procédé de déformation d'une feuille de métal en forme circulaire). Tout commence en 1990 lorsqu'Ugine, entreprise savoyarde leader du repoussage d'art, devient le sponsor de la « flamme olympique ». Censée donner naissance à cette célèbre torche, Ugine se rend vite compte de son incapacité matérielle et confie la mission à Gabialex. Cette demande est une

surprise pour la société lyonnaise, à tout juste une quinzaine de jours des premiers essais du parcours de la flamme olympique. Ce n'est qu'à partir d'une simple pièce mécanique et d'une coupelle que Gabialex réalise le premier flambeau. Satisfait du résultat, Ugine demande aux Lyonnais la réalisation du flambeau définitif, dessiné par le designer Philippe Starck. Après un investissement en outillage de 200 000 francs (soit 30 489 euros) et ce grâce à un don d'Ugine, Gabialex peut façonner la torche qui portera la flamme olympique. Et en juin 1991, la torche métallique est prête à être distribuée aux mairies des villes traversées par la flamme, arrivée d'Athènes en Concorde. En tout, ce sont environ 130 flambeaux en acier inoxydable de 41 centimètres qui seront envoyés à travers la France, mais Lyon restera la ville qui l'a vue naître.

LEILA BACQUÉ



© HERVÉ TERNSIEN

**Qui est-ce ?**

### Edmond Locard

Né le 13 décembre 1877 à Saint-Chamond (42), Edmond Locard est connu comme le père de la police scientifique. En 1894, un double baccalauréat en lettres et en sciences en poche, il commence des études de droit pour finalement se rétracter et s'orienter vers la voie médicale. Alors spécialisé dans la chirurgie orthopédique, Edmond Locard décide, à la mort de son professeur, de se consacrer à la médecine légale. En 1900, il devient l'élève d'Alexandre Lacassagne, fondateur de l'anthropologie criminelle. Deux ans plus tard, il rejoint le laboratoire de son tuteur en tant qu'assistant, après son diplôme et sa thèse, *La Médecine légale au XVII<sup>e</sup> siècle*. Il fonde, en 1910, le premier laboratoire de police technique de Lyon, soit une année après son premier ouvrage sur l'étude des empreintes digitales (qui permettra la première condamnation grâce à la dactyloscopie). Dans le même temps, Georges Clémenceau présente ses toutes nouvelles brigades de police judiciaire, les Brigades du Tigre. Entre 1912 et 1922, il crée trois techniques, encore utilisées aujourd'hui par la police judiciaire française : la poroscopie (observation des pores de la peau), le principe de Locard (transfert sur une scène de crime) et la graphométrie. En parallèle de sa carrière médicale, Edmond Locard est également journaliste et écrivain. Il est rédacteur en chef pour l'Académie internationale de criminalistique et pour la revue lyonnaise, *Androclès*, qu'il a lui-même créée en 1955. Le 4 mai 1966, 15 ans après l'arrêt total de son activité, il décède à l'âge de 89 ans. LEILA BACQUÉ



© BHL

**Parlons lyonnais.**

### Tabagnon

PAR JEAN-BAPTISTE MARTIN

À Lyon et dans les villes situées au bord du Rhône, le mot tabagnon est aujourd'hui surtout utilisé comme terme de joute. C'est le nom de la plate-forme située à l'arrière du bateau sur laquelle est campé le jouteur. Ce sens provient du sens « estrade, tribune » (par exemple, « le tabagnon de Guignol ») qui est l'un des plus anciens. Dans *Le Littré de la Grand'Côte* (1894) et le *Glossaire des gones de Lyon* (1907), N. du Puitspelu et A. Vachet donnent aussi le sens « cabinet borgne, cabaret borgne ». Dans le Lyonnais et le Beaujolais, ce mot a également été relevé avec le sens « réduit, recoin, petite pièce » (ex. : « Il y a tellement de bazar dans ce tabagnon qu'on ne peut plus y entrer »). L'origine de ce mot est obscure. Certains y voient une hybridation de « cabanon » et de « tambour », d'autres font un lien avec l'espagnol tabanco « étal, baraque ».